



# La pêche en Camargue

La pêche professionnelle est exercée dans tous les milieux aquatiques du delta : fleuve, mer, étangs, marais et lagunes.

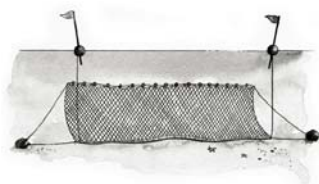
Les pêcheurs professionnels sont répartis en deux groupes :

- Les pêcheurs en eau douce, qui dépendent de la MSA, pratiquent sur le

domaine public fluvial du Rhône, ainsi que dans l'étang du Vaccarès. La pêche en mer des tellines (coquillages) est aussi pratiquée par les pêcheurs d'eau douce qui bénéficient d'une tolérance pour exercer en zone maritime.

- Les inscrits maritimes, qui dépendent du quartier maritime de Martigues,

pêchent en mer, sur la zone littorale, dans la partie maritime du Rhône, dans les étangs de l'Impérial, de Consécanière, les marais des Saintes, le domaine de la Palissade, et dans certains étangs de la Compagnie des Salins. Certains inscrits maritimes pêchent également dans l'étang du Vaccarès.



## Pêche en mer et sur la côte camarguaise

Un seul port de pêche est présent sur le delta du Rhône : il s'agit du « Port Guardian » aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

35 armements de pêche inscrits maritimes sont déclarés à Martigues en petite pêche. Il s'agit de 18 bateaux de 6 à 10 mètres (donc aucun chalutier) qui sont tous des fileyeurs (Port Guardian, Petit Rhône, Beauduc) dont 4 petits senneurs (sardines, anchois, muges). Le reste des armements est constitué de pêcheurs de tellines et pêcheurs d'étangs.

Les engins de capture pour la pêche en mer sont en général l'entremaille (filet de fond) ou le filet maillant (en pleine eau). Ils permettent la capture de sole, raie, turbot, loup, daurade, muge, grondin et sar. Le congre est capturé à l'aide de palangre (ligne à hameçons).

L'essentiel des captures est réalisé dans la zone des 3 milles. On peut estimer à 60 tonnes par an les poissons débarqués aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Cependant, le littoral camarguais est fréquenté par de nombreux pêcheurs venus du Gard (Le Grau du Roi), de l'Hérault (Palavas, Agde, Sète) et des Bouches-du-Rhône (Martigues, Port de Bouc, Port Saint-Louis). Pour ceux-ci, il n'est pas possible de connaître la quantité de poissons qu'ils prélèvent sur les côtes camarguaises.

Le chalutage est interdit dans la zone des 3 milles mais de nombreuses infractions sont constatées. Pour tenter d'y remédier et de protéger la grande richesse du golfe de Beauduc, 400 récifs artificiels ont été immergés sur le site en 1988.

La telline, petit coquillage qui vit enfouie dans le sable fait l'objet d'une pêche intensive. La pêche se pratique à pied, le pêcheur marche en tirant derrière lui un « tellinier », constitué d'une lame qui racle le sable, prolongée d'une poche en filet dans laquelle sont récoltées les tellines. 130 autorisations ont été accordées sur le littoral camarguais. La moitié des pêcheurs sont extérieurs au département. L'exploitation officielle des tellines représente environ 470 tonnes/an pour le littoral camarguais (source : affaires maritimes). A cela il conviendrait d'ajouter les tonnages des très nombreux pêcheurs qui pêchent sans autorisation. Ces données officielles sont loin de refléter la réalité. En effet, l'IFREMER avait estimé à 100 Kg la récolte moyenne journalière par pêcheur. Sur les seules côtes de la Réserve Nationale que se partagent 20 telliniers, pendant environ 250 jours par an, il y a donc plus de 500 tonnes de tellines pêchées par an.

Ces dernières années la pêche des tellines a connu une forte intensification. Les débouchés économiques intéressants de ce coquillage ont provoqué l'augmentation du nombre de pêcheurs mais aussi une modification des techniques de pêche. Ainsi de nombreux pêcheurs sont maintenant équipés d'échasses et de tubas pour aller exploiter les stocks plus profonds et plus loin des côtes. Un arrêté préfectoral de juin 2002 vient d'interdire ce genre de pratique qui porte atteinte au renouvellement des stocks.

De réelles incertitudes existent sur l'évolution de la population de tellines camarguaises, menacée de surexploitation.

## **Pêche dans le Rhône**

2

7 pêcheurs exploitent le Rhône dans sa partie fluviale et 18 dans sa partie maritime.

Les techniques de pêche sont le filet maillant pour les poissons de pleine eau, et le verveux (sorte de nasse) pour la capture spécifique de l'anguille.

Globalement les espèces euryhalines et migratrices sont exploitées sur l'ensemble du fleuve : loup, dorade, muge, anguille et alose. Plus spécifiquement, les pêcheurs d'eau douce vont rechercher les carnassiers tels que sandres, brochets et silures qu'ils peuvent vendre à des prix intéressants.

Une particularité de la pêche dans le Rhône réside en un site de pêche au « calen ». C'est un filet horizontal de 15 mètres de large qui barre l'intégralité du petit Rhône au niveau de Port Dromar. Il est soulevé régulièrement à l'aide de moteurs situés sur les berges et le pêcheur, en barque, va récolter le poisson.

## **Pêche dans les étangs centraux de Camargue**

La pêche est pratiquée dans la majorité des plans d'eau du delta, y compris dans l'étang du Vaccarès, à l'extérieur des limites de la Réserve nationale.

La technique la plus courante est la pêche à l'aide de « trabaques ». Ce sont des filets verticaux calés au fond qui se terminent par des nasses (verveux) souvent disposées en étoile. L'essentiel des prises est constitué par l'anguille et

l'athérine (appelée joël en Camargue). Mais les espèces euryhalines (muges, loup, daurade, soles) sont également capturées. Elles sont en général de petite taille, correspondant aux juvéniles de l'année, nés en mer et venus grossir dans les milieux lagunaires très productifs. Les tonnages pêchés, toutes espèces confondues, peuvent être estimés de 100 à 200 tonnes par an selon les années. Une vingtaine de pêcheurs exploitent ces étangs.

## Circuit économique des produits de la pêche

Un mareyeur des Saintes-Maries absorbe environ 60% des débarquements de Port-Guardian. Des mareyeurs extérieurs se déplacent quotidiennement en Camargue.

Enfin, les pêcheurs vendent directement à la criée du Grau-du-Roi, aux marchés locaux et aux restaurateurs.

Le tableau suivant indique la valeur économique par espèce :

Espèce	Tonnages déclarés en 1993 aux Stes-Maries (kg)	Prix de vente moyen (F/kg)	Valeur (kF)
Mulet	50 000	5	250
Loup	8 800	100	860
Raie	6 600	15	99
Sole	6 200	80	496
Turbot	4 650	80	372
Congre	5 300	10	53
Dorade	1 100	80	88
Grondin	2 500	20	50
athérine	22 000	25	550
Anguille	22 000	35	770
telline	471 000 (en 2001)	20	9 420

3

Ces chiffres sont à relativiser car ils sont assez anciens et il est difficile de connaître les quantités réellement pêchées qui échappent au circuit classique. On notera cependant que la pêche des tellines représente un enjeu économique majeur sur le littoral.